

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2653/2019</b>	<b>Objet</b> : Autorisation de signature du marché public de travaux de requalification de la route de Brie à Marolles-en-Brie.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 7

Absents : 3

Votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, le 14 novembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 novembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alain BOUKRIS, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Danielle METRAL donne pouvoir à Pierre BORNE, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Sylvie GERINTE.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** le Code de la Commande Publique ;**Vu** l'avis d'appel public à concurrence (MAPA) émis sur :

- Le profil d'acheteur Achatpublic.com sous le N° 3441024 le 9 septembre 2019 ;
- Le Moniteur le 9 septembre 2019 et Marchesonline.com sous le N° AO-1938-1067 le 10 septembre 2019.

Pour une remise des plis le 10 octobre 2019 à 12h00 ;

**Considérant** les 5 offres électroniques reçues ;**Considérant** que le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle du groupement d'entreprises SFRE et BIR, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir :

- 50 points pour la valeur technique de l'offre comprenant 4 sous critères : dispositions mises en œuvre pour le bon déroulement du chantier sur 20 points, moyens humains et matériels sur 10 points, qualité et provenance des fournitures sur 10 points, protection de l'environnement sur 10 points,
- 40 points pour le prix,
- 10 points pour les délais d'exécution.

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie réunie le 14 novembre 2019 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des votants, 23 voix pour et 1 abstention (Martine HARBULOT)**

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer le marché de requalification de la route de Brie de Marolles-en-Brie au groupement SFRE, 35 avenue des Grenots 91150 Etampes et BIR, 38 rue Gay Lussac, 94438 Chennevières-sur-Marne, pour la somme de 269 625,60 € TTC,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché, ses éventuels avenants et tous documents relatifs à la réalisation de cette opération ;

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019 chapitre 21, article 2152 pour la partie investissement de la commune.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 14 novembre 2019



Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*